

# Politique de fin de vie des produits

## Politique de fin de vie des produits

Afin de maintenir un haut niveau d'innovation et de fournir les meilleurs systèmes et solutions à nos clients, SALTO peut décider que certains produits ont atteint leur fin de vie (EOL).

SALTO peut choisir de déclarer EOL un produit pour plusieurs motifs, entre autres en raison de la technologie, de l'arrêt des fournisseurs, du coût, de la sécurité, de l'efficacité ou des raisons du marché.

Une fois qu'un produit est identifié comme étant EOL, SALTO partagera avec ses partenaires et clients directs une communication comprenant tous les détails des produits concernés et les différentes phases incluses dans le calendrier EOL :

### 1. FIN DES NOUVELLES VENTES

La fin des nouvelles ventes est la date après laquelle les produits ne peuvent être livrés à aucun nouveau projet.

Les projets existants sont toujours servis avec de nouveaux produits. SALTO peut annoncer la fin des nouvelles ventes d'un produit sur le marché immédiatement après accord interne.

### 2. FIN DE L'APRÈS-VENTE

La fin de l'après-vente est la date après laquelle les produits ne peuvent être livrés à aucun projet existant.

SALTO annonce la fin du service après-vente d'un produit généralement deux ans à l'avance.

### 3. FIN DES RÉPARATIONS ET PIÈCES DÉTACHÉES

La fin des réparations et des pièces de rechange est la date après laquelle SALTO ne fournira plus de pièces de rechange ou n'en utilisera plus pour effectuer d'autres réparations.

SALTO annonce la fin des réparations et de l'approvisionnement en pièces de rechange généralement cinq ans à l'avance.

### 4. FIN DE PRISE EN CHARGE

La fin du support comprend tous les services relatifs au support technique.

SALTO fournit une assistance au moins jusqu'à la fin de la phase de réparations et de pièces de rechange, mais fournit un service plus long sur une base volontaire.

Veillez contacter votre partenaire SALTO local pour un statut détaillé de la fin de vie d'un produit spécifique.

Cette politique énonce la politique générale applicable dans le monde entier. Toutefois, dans les pays où la législation applicable impose des délais plus longs obligatoires, ces délais plus longs obligatoires prévaudront sur les dispositions incluses dans les présentes.

**Avertissement:**

**This is a downloadable version of the website content that we make available to you for informative purposes for an easier consultation and filling. However, SALTO assumes no responsibility for any errors or typos that the downloadable version may contain.**

As SALTO reserves the right to modify this content from time to time, please check on the Legal section of our website to find the latest version of the legal documents and their updates.